

LE BULLETIN  
DES  
**RECHERCHES HISTORIQUES**

---

ORGANE DU BUREAU DES ARCHIVES  
de la  
PROVINCE DE QUÉBEC

---

O notre Histoire, écrin de perles ignorées  
Je baise avec amour tes pages vénérées



DIRECTEUR

**PIERRE-GEORGES ROY**



# LE BULLETIN

## DES

# RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. 51e

LEVIS — AOUT 1945

No 8

### OFFICIERS DU RÉGIMENT DE LANGUEDOC (1)

*Charles de Nevair, chevalier d'Aiguebelle.* — Lieutenant en 1734, il eut une compagnie en 1741 et fut promu capitaine de grenadiers le 16 mars 1757. Le chevalier de Lévis écrivait en 1759: "C'est un ancien officier qui sert avec zèle et distinction". En 1760, M. de Lévis ajoutait: "Cet officier commandait le 28 avril les compagnies de grenadiers qui étaient à la gauche de l'armée et s'y est comporté avec grand courage et distinction".

*Louis-André-César, chevalier d'Arenne.* — Il fut fait sous-lieutenant de la compagnie d'Aiguebelle, le 4 novembre 1757 puis lieutenant de la compagnie de Parfourvu en juillet 1758. Il eut le bras coupé à la bataille de Carillon, le 8 juillet 1758, et fut de nouveau estropié à la bataille des Plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759. A consulter sur cet officier le *Bulletin des R. H.*, 1945, p. 179.

*Jean-Baptiste-Guillaume Le Prevost de Basserode.* — Enseigne en 1742, lieutenant en 1744, il obtint le commandement d'une compagnie en 1746. Il fut blessé à la bataille de Carillon, le 8 juillet 1758. En 1757, dans les environs du fort Georges, M. de Basserode envoyé à la tête d'un détachement contre les Anglais, fut dangereusement blessé. Montcalm demanda pour lui la croix de Saint-Louis. En 1759, M. de Lévis demandait une gratification pour M. de Basserode. Il écrivait au ministre: "de Basserode: blessé considérablement les deux années précédentes, passé deux hivers à Carillon". Le 29 septembre 1760, M. de Basserode épousait, à Deschambault, Marie-Luce Quessy, acadienne, veuve de Jean-Baptiste Cyre. Il faisait là une grosse mésalliance pour un chevalier de Saint-Louis, et M. de Lévis, pour le punir, ne demanda aucune grâce pour lui à son retour en France. Que devint-il ensuite, nous l'ignorons.

(1) Liste partielle.

*Louis Blanchard dit Dorval.* — Lieutenant en 1747, il reçut en 1758 une commission pour commander la compagnie de Dutertre. Il fut blessé à la bataille de Carillon, le 8 juillet 1758. Il épousa aux Trois-Rivières, le 7 janvier 1760, Charlotte de Noyelle, fille de Nicolas de Noyelle.

*Le sieur Bonnemaïson.* — Le sieur Bonnemaïson, sergent, fut choisi, le 1er mai 1760, pour remplir la sous-lieutenance de la compagnie des grenadiers vacante par la mort du sieur Domange.

*Gilles-François de Lalande Calan.* — Lieutenant ordinaire en 1747, il passe en 1758, à la lieutenance de la compagnie des grenadiers. Les registres de Deschambault mentionnent cet officier à la date du 20 décembre 1757. Dans son "Mémoire pour la défense de Québec" du 20 juin 1759, le marquis de Montcalm offrait au gouverneur de Vaudreuil de mettre à sa disposition MM. de La Rochebeaucourt, Calan et autres officiers des troupes de terre "qui ne demandaient pas mieux (de conduire des partis canadiens et sauvages) en leur donnant des Canadiens pour guides".

*Léon de Castès.* — Le lieutenant Léon de Castès prit part à la bataille des Plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759. Voir *Bulletin des Recherches Historiques*.

*François-Xavier Charles.* — Fait enseigne de la seconde compagnie ordinaire, le 25 juillet 1758.

*François-Louis, chevalier de Cléricy de Savournin.* — Fait enseigne de la première compagnie ordinaire, le 25 juillet 1758.

*François-Emmanuel de Cléricy de la Justonne.* — Le chevalier de Lévis écrivait en 1760: "Blessé très dangereusement au siège et hors d'état de continuer à servir, ayant eu la jambe coupée; ce jeune homme ne saurait subsister sans les bienfaits du Roi". Il était lieutenant de la compagnie de Cléricy depuis le 25 juillet 1758.

*Honoré-Louis de Cléricy.* — Apostille du chevalier de Lévis, en 1760: "Sert depuis 1742, volontaire aux grenadiers dans Aunis; officier en 1746; a reçu plusieurs blessures depuis qu'il sert". Il avait été fait capitaine exploitant le 28 janvier 1757. Il reçut une compagnie le 25 juillet 1758.

*Le sieur de Courcy d'Herzville.* — Le lieutenant de Courcy d'Herzville fut blessé à la bataille de Carillon, le 8 juillet 1758.

*Le sieur Daleyrac.* — Il fut tué à la bataille de Sainte-Foy, le 28 avril 1760. Il n'est pas mentionné, toutefois, dans la liste des tués et blessés du chirurgien Arnoux.

*Le sieur Domange.* — Le sieur Domange, sous-lieutenant de la compagnie des grenadiers, fut tué à la bataille de Sainte-Foy, le 28 avril 1760.

*François-Prosper, chevalier de Douglas.* — Lieutenant en 1743, il obtint une compagnie en 1746. Le chevalier de Douglas fut blessé à la bataille de Carillon, le 8 juillet 1758, et obtint la croix de Saint-Louis le 20 octobre 1758. Il avait épousé, à Montréal, le 13 avril 1757, Charlotte de Lacorne, fille de Louis de Lacorne. Il appartenait à une famille originaire d'Ecosse. Son fils Louis Archambault, comte de Douglas, né à Montréal en 1757, fut emprisonné pendant la Terreur. Il décéda en son château de Montréal, près de Nantua, le 27 février 1842.

*Gabriel-François Dubois, chevalier de la Miltière.* — Le 4 novembre 1757, il était promu enseigne de la première compagnie ordinaire du second bataillon de Languedoc en attendant le retour du sieur Lampinet. Le 25 juillet 1758, il remplaçait en titre Philippe Lassin à la lieutenance de la compagnie de Cléricy. Le sieur Dubois de la Miltière, d'après M. Aegidius Fauteux, était major à Saint-Esprit (Gard) en 1784.

*Honoré Dubois de la Miltière.* — Honoré Dubois de la Miltière, lieutenant de Languedoc, épousa, à Montréal, le 19 septembre 1757, Gabrielle de Joncaire, fille de Philippe Thomas de Joncaire. D'après M. Aegidius Fauteux, M. Dubois de la Miltière décéda à New-York vers 1778. Il était le frère de Gabriel-François Dubois, chevalier de la Miltière, aussi lieutenant de Languedoc, et du sieur Dubois de la Miltière, commandant du brûlot l'*Ambassadeur*, qui périt devant Québec le 29 juin 1759 en tentant d'incendier la flotte anglaise.

Honoré Dubois de la Miltière avait été adopté par les Sauvages et était très populaire parmi eux. Au mois d'août 1758, le gouverneur de Vaudreuil l'avait mis à la tête d'un parti de Sauvages pour faire une course contre les Anglais. D'après Bougainville, Montcalm fut obligé de contremander cette course, sur les plaintes de M. Rigaud de Vaudreuil, sous le prétexte que des officiers français ne devaient pas commander des Sauvages. Ces commandements appartenaient de droit aux officiers de la colonie. Mais il ne faut pas toujours ajouter foi aux dires de Bougainville lorsqu'il parle des Canadiens. Son antipathie pour eux perce à toutes les lignes de son *Journal*.

*Le chevalier Duchat.* — Enseigne et lieutenant en 1734, il fut fait capitaine en 1743. “C’est un ancien officier qui a toujours servi avec zèle et application et qui mérite”, écrivait le chevalier de Lévis en 1760. Assiste au conseil de guerre du 13 septembre 1759.

*François-Christophe Dupuy.* — Le 3 février 1758, M. de Montcalm écrivait au chevalier de Lévis: “Dupuy, capitaine de Languedoc, mort à son quartier”. M. Dupuy qui était en quartiers d’hiver avec sa compagnie à Sainte-Croix décéda dans cette paroisse le 31 janvier 1758. Il était capitaine depuis le 28 janvier 1757.

*Le sieur Dutertre.* — En 1758, M. Blanchard dit Dorval recevait une commission pour commander la compagnie de Dutertre. Celui-ci, probablement, était retourné en France.

*Antoine de Fréchingen ou Friedningen.* — Lieutenant de la compagnie de Parfourvu, il abandonna l’armée en 1758.

*Le sieur de Fréville.* — Enseigne en 1744, il obtint une compagnie en 1746. Le sieur de Fréville fut tué à la bataille de Carillon, le 8 juillet 1758.

*Le sieur de la Fuyonnière.* (1) — Il fut tué à l’affaire du Lac Saint-Sacrement, le 8 septembre 1755.

*Christophe de Rivedoux d’Hastrel.* — Lieutenant en 1745, il eut le commandement temporaire d’une compagnie en 1758. Jean-Baptiste-Christophe d’Hastrel, chevalier et seigneur de Rivedoux, lieutenant des grenadiers de Languedoc, épousa à la Pointe-aux-Trembles, le 12 février 1760, Marie-Anne Liénard. De ce mariage naquit le général d’Hastrel qui fit les guerres de l’Empire.

*Etienne de Heyssen de Granderen.* — Sous-lieutenant de la compagnie de Lahaye, il abandonna le service en 1758.

*Jean-Baptiste Melchior Hertel de Rouville.* — Nommé enseigne de la première compagnie ordinaire, le 1er juin 1760, en remplacement du sieur Huard de Senneville, promu. M. Hertel de Rouville, qui était Canadien, suivit son régiment en France. Il combattit contre Paoli, en Corse, et revint dans sa patrie en 1772. Il fut membre de la Chambre d’Assemblée, puis du Conseil législatif. Il décéda à Chambly le 30 novembre 1817.

*Pierre-Michel Huard de Senneville.* — Enseigne de la première compagnie, il fut promu le 10 juin 1760, à la lieutenance de la com-

(1) Peut-être Furjournalière.

pagnie de Calan, vacante par la mort du sieur Pradel. Le chevalier de Lévis demandait, en décembre 1760, une gratification pour cet officier qui avait été blessé le 2 septembre.

*Armand de Joannès.* — Né à Belfort, en Alsace, il fut fait lieutenant en 1747, et capitaine en 1755. Il était aide-major de son régiment depuis 1753. Il servit plutôt comme ingénieur en Canada pendant les trois années 1757, 1758 et 1759. Le sieur de Joannès joua un rôle assez important pendant le siège de Québec puisqu'il servit de truchement entre M. de Ramezay et le général Townshend pour la reddition de la ville. En 1759, le chevalier de Lévis demandait la croix de Saint-Louis pour M. de Joannès. Il disait : "Sert du 13 mars 1747 comme officier, aide-major en 1753, il a fait les fonctions de major dans la place de Québec, passé en France avec la garnison. Cet officier a des talents". M. Aegidius Fauteux, à qui nous avons emprunté nos renseignements sur M. de Joannès, dit qu'il fut fait major du régiment de Touraine, le 22 janvier 1769.

*Philippe-Louis de La Fare la Tour.* — Enseigne en 1753, il fut fait lieutenant en 1754 et capitaine en 1757.

*Le sieur Lahaye.* — Il était capitaine de compagnie en 1758. D'après Mgr Tanguay, Nicolas Gouchs qui se mariait à Saint-François du Lac le 26 février 1759, était soldat de la compagnie de Lallanne au régiment de Carignan. Nous croyons qu'il a mal lu l'acte de mariage et qu'il s'agit ici de la compagnie de Lahaye.

*Le sieur de Lampinct.* — Il était enseigne au régiment de Languedoc en 175 .

*Philippe de Lassin.* — En 1758, il abandonnait la lieutenance de la compagnie de Cléricy.

*François Le Goulon.* — Fait sous-lieutenant de la compagnie de Lahaye, le 25 juillet 1758.

*Pierre-Paul de Margane de Lavaltrie.* — Le 25 juillet 1758, il devenait lieutenant de la compagnie du chevalier d'Aiguebelle, vacante par la mort du sieur de Parfourvu. Comme son compatriote, M. Hertel de Rouville, M. de Lavaltrie suivit son régiment en France. Il revint au pays en 1765, à la demande de son père, alors âgé de 84 ans. M. de Lavaltrie décéda à Lavaltrie le 10 septembre 1810.

*Charles-François, chevalier de Marillac.* — Enseigne en 1740, lieutenant en 1743, il fut fait capitaine en 1746. A la bataille de Carrillon, le 8 juillet 1758, il avait été assez sérieusement blessé. Le che-

valier de Marillac décéda à l'Hôpital général de Québec le 1er octobre 1759 des blessures reçues à la bataille des Plaines d'Abraham. Son acte de sépulture le qualifie de chevalier de Saint-Louis. Il avait épousé à Montréal, le 1er mars 1756, Marie-Hypolite Rouer de Villeray d'Artigny, fille de Hector Rouer de Villeray d'Artigny et de Marie Neveu. Le chevalier de Marillac était originaire de Paris, paroisse Saint-Eustache, et fils d'un ancien commandant du régiment de Languedoc.

*Pierre-François Martel de Magesse.* — D'abord lieutenant en second dans le régiment de Berry, il passa, le 25 juillet 1758, dans le régiment de Languedoc en qualité de lieutenant de la compagnie de Matissard. En 1760, le chevalier de Lévis demandait une gratification pour cet officier "qui avait fait les fonctions de major toute la campagne dernière". M. Martel de Magesse était né à Québec le 12 juillet 1736, du mariage de Jean-Baptiste-Grégoire Martel, garde-magasin, et de Marie-Anne Gauvreau. Il suivit son régiment en France et s'y établit.

*Le sieur de Matissard.* — Il avait obtenu une compagnie en 1746. En le recommandant pour la croix de Saint-Louis, en 1760, le chevalier de Lévis disait: "Il est l'ancien et a les services nécessaires, et a été blessé le 13 septembre 1759, et a été fait prisonnier de guerre. En effet, le président du conseil de marine, le 15 décembre 1759, informait le maréchal de Bellisle que le sieur de Matissard prisonnier de guerre était détenu à Bingdon, en Angleterre, avec quelques autres officiers pris après la bataille des Plaines d'Abraham.

*Jean-Baptiste Moureau.* — Fait sous-lieutenant de la compagnie d'Aiguebelle, le 25 juillet 1758.

*Louis-Marcel de Parfourvu.* — En 1759, le chevalier de Lévis, en demandant la croix de Saint-Louis pour cet officier, écrivait: "Sert depuis 1745 dans la milice de Normandie, lieutenant dans Languedoc en 1747, passé en France avec la garnison de Québec dont il était". Il ajoutait, l'année suivante: "C'est un officier de beaucoup de zèle et de talent". Il avait été fait capitaine le 28 janvier 1757. M. de Parfourvu avait épousé à Montréal, le 11 janvier 1757, Marguerite De Couagne, fillè de René De Couagne et de Louise Pothier.

*Jacques-François, chevalier de Parfourvu.* — Tué à la bataille de Carillon, le 8 juillet 1758. Il avait le grade de lieutenant.

*Charles-Henri Poirot.* — Charles-Henri Poirot, lieutenant de Languedoc, arriva ici dans l'été de 1757. Dans sa lettre au chevalier de Lévis du 24 septembre 1757, Montcalm dit: "La recrue d'officiers de la Reine, bien, celle de Languedoc, pas mal, et M. Poirot, de Languedoc, bonne acquisition, les recrues vilaines". Il est aussi question de M. Poirot dans une lettre de M. Beauclair, capitaine de La Sarre, au chevalier de Lévis. Il écrivait du fort Lévis, le 31 octobre 1759: "J'ai prié M. le chevalier de Lacorne de faire visiter chez lui tout ce qui descendrait ici avant le temps; je remettrai au magasin le baril d'eau-de-vie tel qu'il était quand vous eûtes la bonté de me le donner, n'en ayant fait aucun usage, et en tirerai le reçu. Je sais que, dans mon détachement, personne n'en avait que M. de Poirot, qui en portait un baril de deux ou trois pots". Ce sont là les deux seules mentions du sieur Poirot que nous connaissons.

*Henri de Pradel.* — Décédé à l'Hôpital général de Québec le 31 mai 1760 des blessures reçues à la bataille de Sainte-Foy. L'acte de sépulture dit qu'il était lieutenant.

*Marc-Antoine de Privat.* — Enseigne en 1726, lieutenant la même année, il fut fait capitaine en 1736. C'est en 1755 qu'il reçut le commandement de Languedoc et obtint le titre de lieutenant-colonel. Le sieur de Privat fut blessé à la bataille des Plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759.

*Le chevalier de Rennepont.* — Enseigne en 1744 et capitaine en 1746.

*Henri Roland (?).* — Henri Roland, lieutenant de Languedoc, était à la Pointe-aux-Trembles de Québec le 12 février 1760.

*Le sieur de Saint-Ferréol (?).* — Lieutenant.

*Le sieur de Senneterre.* — Blessé à la bataille de Sainte-Foy, le 28 avril 1760. "Bon officier, servant toutes les campagnes aux volontaires", disait le chevalier de Lévis en 1760.

*Étienne-Joseph de Vaudray.* — Lieutenant en 1733 et capitaine en 1746. Blessé à la bataille des Plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759. Le chevalier de Lévis écrivait en 1760: "Ancien officier qui a toujours servi avec distinction et grand courage dans les actions où il s'est trouvé".

---

## LES PATINS À ROULETTES

---

C'est en 1819 qu'on inventa, en France, un patin à trois roulettes qui n'attira guère l'attention. Un demi siècle plus tard, vers 1869, un américain breveta le patin à quatre roulettes. Vite amélioré, il conquiert la faveur des sports et il se créa des patinoires aux États-Unis. Pour amuser les jouvencelles et les jouvenceaux, il y avait alors moins de Music Halls, de Variety Shows, de boîtes de nuit et les cinémas n'existaient pas.

Parce que les patinoires réunissaient les deux sexes, la vogue du patinage "à roulettes" se répandit dans tous les coins de la république.

Habitué qu'ils étaient au patinage sur la glace, les Canadiens ne s'emballèrent pas immédiatement. Vers les 1880, on avait encore les trottoirs en bois ou en tablettes de pierre et les rues étaient en macadam. Ces surfaces ne convenaient guère aux patins à roulettes, aussi les "chaussures locomotives" restaient l'apanage de la petite jeunesse.

Soudain! grande nouvelle. On apprend que le fameux Victoria Skating Ring (1), scène de tant de tournois et de mascarades en patins à lame, avait été loué à M<sup>M</sup>. Todd & Cie pour le convertir en patinoire d'été. Pour ce on avait recouvert le *ring* d'un solide plancher de bois franc et on fit l'ouverture de ce lieu d'amusement le 14 mai 1885.

Comme bien on pense, patineurs et spectateurs affluèrent. Le *ring* était bien éclairé, un orchestre, installé dans la galerie contribuait à réjouir l'assistance. Le succès de l'entreprise mit le patin à roulettes à l'honneur.

En 1888, un nommé Valiquette, venu des États-Unis, ouvrit une spacieuse patinoire à roulettes rue Saint-Maurice, près du carré Charboillez. Après quelques années de vogue cette patinoire devint le Théâtre des Variétés en 1901, ensuite l'église de la paroisse Sainte-Hélène en 1904. Autrefois on avait vu deux temples se muer en théâtre. Cette fois c'était l'inverse.

Au mois de novembre 1915, un incendie détruisit le "Montreal Stadium", la plus grande patinoire du Canada, où l'on évoluait sur la glace en hiver et sur le bois en été.

---

(1) "Skating ring" est accepté par Larousse.

La vogue du patin d'été augmenta avec l'amélioration des pavages des rues et des trottoirs. Mais ce ne fut qu'au mois de septembre 1944 que Montréal put assister à une "revue musicale" en patins à roulettes au Forum. Outre un orchestre de 22 musiciens, on comptait 125 étoiles aux costumes gentils, exécutant toutes sortes de pas, d'évolutions et de danses. Une parade fort curieuse terminait le spectacle.

On peut rappeler ici que l'estimé clown français, Bilboquet, note dans ses "Souvenirs" qu'il amusa grandement Paris par ses tours acrobatiques "en patins à roulettes".

E.-Z. MASSICOTTE

---

## LE CLUB DE LA GARNISON, À QUÉBEC

---

Afin de mener à bonne fin les travaux des fortifications de Québec, le gouvernement impérial achetait, le 5 juillet 1819, la propriété d'Archibald Ferguson, située au pied même de la côte qui conduit à la citadelle. Sur cette propriété se trouvait une maison d'assez vastes proportions qui fut réparée et encore agrandie pour installer les bureaux des Ingénieurs Royaux qui conduisaient les travaux de la citadelle et des fortifications de Québec.

Jusque là les Ingénieurs Royaux avaient eu leurs bureaux dans l'ancien Palais législatif, au haut de la côte La Montagne, et dans le Château Saint-Louis.

En 1871, les troupes impériales quittaient le Canada. La vaste construction du bas de la Côte de la Citadelle se trouva donc inoccupée.

En 1879, les officiers de la garnison et les officiers des régiments de milice de Québec décidaient de fonder un club social dans la capitale. La nouvelle institution obtint l'ancienne maison des Ingénieurs Royaux pour y établir les salles du club qui prit le nom de Quebec Garrison Club ou Club de la Garnison de Québec. Il y a donc plus de soixante ans que le Club de la Garnison occupe cet immeuble.

---

## L'INVENTAIRE D'UN MARCHAND DE QUÉBEC EN 1772

Le marchand dont il s'agit ici, Louis Turgeon, était un des importants marchands de Québec à la fin du dix-huitième siècle. L'inventaire qu'il fit dresser à la mort de sa femme donnera une idée de ce que contenait à cette époque un magasin de nouveautés. Les prix sont en louis, chelins et deniers. Ce ne fut que plus tard que nos marchands adoptèrent le système décimal. Il est tout de même assez facile de comparer les prix de 1773 avec ceux de 1945.

*Québec 20<sup>e</sup> février 1772*

Inventaire des marchandises dettes actives et passives de Monsieur Louis Turgeon faites en présence de Mons<sup>r</sup> Joseph Couture habitant de Beaumont, subrogé tuteur des enfants mineurs, de Louis Langlois fils, et Joseph Côté marchands de Québec qui ont assisté à laditte inventaire comme estimateurs et témoins

### SCAVOIR

13	verges de Balinné bleu estimée à 5/3....£	3,,	8,,	3
4¾	Balinne verte a 4/6.....	1,,	1,,	4½
21	verges serge d'almagne a 4/3.....	4,,	9,,	3
29	verges ¾ molton blanc a 1/6.....	2,,	4,,	7½
1¼	carizé mouchette a 2/.....		2,,	6
18¼	cadit brun a 2/3.....	2,,	1,,	0¾
2/3	ratinne brune a 4/3.....		2,,	10
¾	ratinne brune a 4/3.....		3,,	2¼
2¾	Drap brun a 5/.....		13,,	9
1	verge decarlatinne a 12/.....		12,,	
7½	ecarlatinne a 11/3.....	4,,	4,,	4½
11½	verg. flanelle verte a 1/8.....		19,,	2
13¾	Drap bleu a 4/4.....	2,,	19,,	5
¾	flanelle bleu a 2/.....		1,,	6
8-1/3	Diabelfort rayé a 3/.....	1,,	5,,	
14¾	Panne blanche a 3/.....	2,,	4,,	3
6¼	verges velour de coton a 7/3.....	2,,	5,,	3¾
23¾	verges etofe angloise a 1/9.....	2,,	1,,	6¾
2¼	verges etofe angloise a 1/8.....		3,,	9
28	verges Diable fort noire a 2/2.....	3,,	0,,	8
13¾	verges Diabelfort bleu a 1/8.....£	1,,	2,,	11
12	verges grizette 1/1.....		13,,	
4-2/3	Durante blanche a 9 <sup>s</sup> .....		3,,	6

1-2/3	Diablefort a 1/6.....	£	2,,	6
11-2/3	Serge bleu a 1/6.....		17,,	6
13	verges serges noire a 1/6.....		19,,	6
1-1/3	Serge rouge a 9 <sup>s</sup> .....		1,,	
3	verges camelot rayé a 1/.....		3,,	
8	verges camelot en trois coupons a 10 <sup>s</sup> .....		6,,	8
4 1/4	Calmande jaune a 1/.....		4,,	3
2 3/4	Calmande rouge a 1/3.....		3,,	7 1/2
5-1/3	Serge blanche commune a 1/6.....		8,,	
4 1/2	Diable fort a 1/8.....		7,,	6
1	verge camelot rayé.....			8
2 1/2	Camelot fleuri 1/6.....		3,,	9
10 1/4	Calmande rayé 10 <sup>s</sup> .....		8,,	6 1/2
1	verge flanelle.....		1,,	
5	verges calmande verte a 1/.....		5,,	
5 3/4	flanelle blanche a 1/4.....		7,,	8
7 3/4	belzemire a 2/6.....	-	19,,	4 1/2
7 1/2	de satin rayé 2/6.....		18,,	9
9	verges 7/8 pequin rouge a 6/7.....	3,,	4,,	3
1	verge 3/4 pequin noire a 6/7.....		11,,	6 1/4
9	mouchoirs soie a 4/6.....	2,,	0,,	6
8	mouchoirs soie a 3/5.....	1,,	7,,	4
1	p <sup>ce</sup> indienne de 12 verges.....	2,,	2,,	6
12 3/4	indienne 2/8.....	1,,	14,,	
9 1/2	indienne a 2/10.....	1,,	6,,	11
83	verges indienne formant 4p <sup>ce</sup> & 11 ver- ges a 50/ p <sup>ce</sup> .....	11,,	11,,	
7 1/2	cotton blanc a manteau a 2/.....		15,,	
9 1/2	cotton a manchette a 2/3.....	1,,	1,,	4 1/2
11-1/3	cotton a manchette a 3/4 1/2.....	1,,	18,,	3
7-2/3	cotton a manchette rayé a 5/.....	1,,	18,,	4
14-2/3	mousselinne a careau a 3/6.....	2,,	11,,	4
8	mousselinne claire a 3/9.....	1,,	10,,	
4	verges mousselinne claire a 2/3.....		9,,	
7 3/4	tafta noire a 1/8.....		12,,	11
3/4	taftat bleu a 2/.....		1,,	6
21	verges 3/4 cotton 7/8 a 2/10 <sup>s</sup> .....	3,,	1,,	0 1/2
5	verges toile rayé 1/3.....		6,,	3
7	verges toile a careau a 10 <sup>s</sup> .....		5,,	10
4 1/2	Bazin uni a 1/6.....		6,,	9
19 1/2	verge toile dhirlande a 1/8.....	1,,	12,,	2 1/2
19 1/2	toile dhirlande a 1/8.....	1,,	12,,	6
18	verges 3/4 dhirlande a 1/8.....	1,,	11,,	3
35 3/4	platille royal 1/4 1/2.....	2,,	9,,	2 1/2
4 1/2	toile dhirlande a 2/.....		9,,	
15 1/2	mørlaix a 1/6.....	1,,	3,,	3

12¾	Russie a 1/6.....	£	19,,	1½
34	verges russie a 1/3.....		2,, 2,,	6
18¼	cotty rayé a 1/6.....		1,, 7,,	4½
16¾	toile a doublure a 8 <sup>s</sup> .....		11,,	2
7½	verges toile a 1/3.....		9,,	4½
138	verges grosse toile a 8 <sup>s</sup> .....		4,, 12,,	
4	verges toile du pays 1/.....		4,,	
33½)	( 77½ verges grosse toile.....		2,, 11,,	8
44 )				
2	p <sup>ce</sup> toile a 2/.....		4,,	
73	mouchoirs de cotton.....		3,, 17,,	9
21	mouchoirs de cotton.....		1,, 3,,	10
1	mouchoir dindienne.....		1,,	6
9	mouchoirs de toile.....		6,,	4½
6	cravattes.....		1,, 0,,	
4	mouchoirs soie noire.....		16,,	4
34	verges bougram a 1/.....		1,, 14,,	
2	douz <sup>ne</sup> bonets drapés a 35/.....		3,, 10,,	
1	douz <sup>ne</sup> bonets drapées a 35/.....		1,, 15,,	
2	douz <sup>ne</sup> et 3 bonets a Enfants a 30/.....		3,, 7,,	6
9	bonet drapées a 28/ la douz <sup>ne</sup> .....		1,, 1,,	
5½	douz <sup>ne</sup> bonets rayé a 8/6.....		2,, 6,,	9
12	paires bas noire a homme.....		1,, 16,,	
1	Douz <sup>ne</sup> bas gris a homme.....		1,, 16,,	
11	paires bas a hommes.....		1,, 10,,	
1	douz <sup>ne</sup> bas a femme.....		18,,	
1	douz <sup>ne</sup> bas noire a femme.....		1,, 2,,	6
9	paires bas noire.....		19,,	6
1	douz <sup>ne</sup> bas noire.....		1,, 6,,	
2	paires bas gris.....		5,,	6
2	paires bas gris.....		3,,	4
3	paires noire a femme.....		5,,	6
2	paires bas drapés.....		2,,	
8	paires bas de cotton.....		16,,	
2	petites paires bas dé cotton.....		2,,	6
16	paires menottes noire et grises.....		10,,	8
3	p <sup>ces</sup> laprari a 2/.....		6,,	
6	Sintures.....		4,,	7
14	paires de culottes de chamois denfant..		15,,	
21	paires de soulier a 2/.....		2,, 2,,	
6½	grosses boutons de corne a 4/.....		1,, 6,,	
10	paire soulier de femme, en cuire.....		1,, 10,,	
1	paire soulier de soie a femme.....		3,,	9
3	paires souliers d'homme a 4/.....		12,,	
	Boutons poile de chevre et autre.....		2,,	

1	sizain depingle.....	£	13,,	
6½	papier de grosse.....		5,,	6
2	grosse 1/2 tavelle a 8/.....		1,,	
½	grosse petite tavelle.....		3,,	6
2	douz <sup>nes</sup> couteaux.....		7,,	
6	paires gants.....		3,,	
10¾	ruban noire a 6 <sup>a</sup> .....		5,,	4½
6	verges noire 5 <sup>a</sup> .....		2,,	6
3½	verges ruban rouge a 5 <sup>a</sup> .....		2,,	3½
	tavelle et padou.....			6
3	p <sup>ces</sup> 1/2 ruban.....	1,,	1,,	0
28	verges padoue soie.....		3,,	6
5	miroir.....		1,,	8
1	chapeau.....		2,,	
5	petits miroirs.....		1,,	8
2	douz <sup>nes</sup> 7 paires boucle a 6/.....		15,,	6
1	douz <sup>ne</sup> boucles a jartiere.....		3,,	
1	douz <sup>ne</sup> de broche.....		1,,	
1	masse de grenats.....			10
9	paires boucles a diamants.....			9
4	vieilles boucles a diamants.....			6
1	paquet de jons.....			6
4	paires boucles.....		1,,	
4	milles 500 eguille a 2/.....		9,,	
11	petites lignes.....		2,,	9
3	bonnets simples.....		2,,	3
5	peigne de cornes.....			5
2	douz <sup>nes</sup> carcasses.....			6
44	verges miray a 1 <sup>a</sup> .....		3,,	8
1½	livre fil de couleur.....		3,,	9
	fil fin et soie.....	1,,	9,,	3
1	livre poile de chevre.....		2,,	6
½	livre poile de chevre fin.....		10,,	
7	p <sup>ces</sup> galon.....		5,,	10
5	couteau.....			10
7	milliers de broquet.....		7,,	
1	livre ¾ de laine.....		5,,	3
½	livre de fil de léton.....		1,,	3
1	pote de bouton.....		2,,	
3	paires soulier.....		5,,	
4	quintaux 1/4 de ris 12/.....	2,,	11,,	
1	petite paire balance.....		2,,	9
37	livres de chocolat a 1/.....	1,,	17,,	
14	p <sup>res</sup> souliers de loup marin a f <sup>ms</sup> .....		5,,	10
2	p <sup>res</sup> a homme.....		1,,	
42	livres savon de france a 10 <sup>a</sup> .....	1,,	15,,	

4½	savon de castille .....	£	2,,	3
7	douz <sup>nes</sup> de terrines a 1/8.....		11,,	8
2½	douz <sup>nes</sup> de plats a 1/8.....		4,,	2
9	douz <sup>nes</sup> dassiettes de terre a 9 <sup>a</sup> .....		6,,	9
7	picinnes defaillance a 6 <sup>a</sup> .....		3,,	6
14	peaux de loup marin verte 1/6.....	1,,	1,,	
17½	peaux de loup marin tannées 2/1.....	1,,	16,,	5½
18	peaux de loup marin tannées a 2/1.....	1,,	17,,	6
23	peaux avariées tannées a 6 <sup>a</sup> .....		11,,	6
75	peaux avariées tannées a 2/1.....	7,,	16,,	3
70	livres de caffé a 1/.....	3,,	10,,	
4	milles 500 cloux a plancher.....	2,,	2,,	9
7	milles 400 cloux a ferer a 5/.....	1,,	16,,	8
25	livres ¾ de caffé à 1/.....	1,,	5,,	9
3	rames grand papier.....	2,,	2,,	
½	rame petit papier.....		4,,	3
1	peu de Couperose.....		1,,	
1	paire de chandellier.....		3,,	9
2	serure .....			10
14	grosses de pipes a 2/6.....	1,,	15,,	0
1	paire couverte de 3 p <sup>is</sup> .....		16,,	
1½	paires couverte de 2½ p <sup>is</sup> .....		18,,	
50	minots de bled a 2/6.....	6,,	5,,	
40	minots de sel a 1/6.....	£	3,,	
8	minots mauvais sel 1½.....		9,,	
2	minots de bledinde.....		4,,	
			<hr/>	
		£	201,,	3,, 6
	En Caisse argent monoyé.....	£	54,,	12,, 10½
			<hr/>	
		£	255,,	16,, 4½

Nous soussignés qui avons fait le présent inventaire en présence de Monsieur Joseph Couture subrogé tuteur y avons compris le quart, en sus, en foy de quoy nous avons signé et laissé le présent entre les mains du Sieur Louis Turgeon pour le présenter quand il faudra et a qui il appartiendra Québec 21<sup>e</sup> fevrier 1772

Marque de Monsieur  
 Joseph X Couture

Subrogé tuteur  
 Germain Langlois fils  
 Joseph Coste

La somme de deux cens cinquante cinq louis seize chelings 4s½ d'Halifax fait chelings courant de la province six milles cent trente neuf livres treize sols dans laquelle somme est comprise celle de cinquante quatre livres douze cheling dix sols et demi qui font chelings de la province treize cent onze livres neuf sols

Langlois fils  
Joseph Coste (1)

---

## LA FAMILLE MARQUETTE

Mgr Tanguay signale deux François Marquet qui seraient venus s'établir dans la Nouvelle-France, presque ensemble. Le premier de ces deux Marquet arriva ici marié (avec Marie Daine), ce qui nous empêche de savoir de quelle commune il venait en France. Toutefois, son surnom de Périgord nous permet de supposer qu'il venait de cette province. De son mariage avec Marie Daine, François Marquet eut plusieurs enfants dont quelques-uns paquirent à la Sainte-Famille de l'île d'Orléans. Ce François Marquet décéda à Charlesbourg le 11 mars 1715. L'autre François Marquet était originaire de Chapelle-Bourquet, en Périgord. Il était peut-être parent de François Marquet marié à Marie Daine puisqu'ils venaient de la même province. Les Marquette de nos jours doivent descendre de ces deux Marquet.

---

## UN FILS DE DICKENS AU CANADA

Charles Dickens, le grand romancier anglais, visita le Canada en 18... , mais il ne vécut jamais ici; le troisième fils du romancier, Francis Jeffrey Dickens, né à Londres le 15 janvier 1844, que les romans paternels avaient tournés vers les aventures, devint chef de la police du Bengale. Après la mort de son père, Dickens fils n'ayant plus de protecteur en haut lieu, fut forcé de donner sa démission de chef de police. Il passa au Canada, en 1876, et s'engagea dans la Police à cheval du Nord-Ouest. Son expérience et ses qualités lui obtinrent vite de l'avancement et il devint inspecteur. En 1885, Dickens joua un rôle assez important dans la repression de la rébellion des Métis sous les ordres de Louis Riel et de Gabriel Dumont. Il tint un journal de ses activités qui a été publié dans le *Queen's Quaterly*, de 1930. Francis Jeffrey Dickens décéda à Moline, Illinois, le 11 juin 1886.

---

(1) Archives Judiciaires de Québec.

## FANTAISIE D'UN HUMORISTE

---

En rassemblant des notes sur l'hôtellerie qui, pendant un demi-siècle, eut la principale clientèle de langue française à Montréal, nous relevons dans les souvenirs du distingué Arthur Buies, le récit d'une curieuse fantaisie. Le fait raconté se situe dans les années 1868-70, alors que l'Hôtel Richelieu était dirigé par A. Béliveau, le prédécesseur immédiat de Isidore Durocher dont il sera question sous peu.

“Le propriétaire du “Richelieu” avait alors à son service un garçon de quinze à seize ans, qui faisait dans l'hôtel toute sorte d'ouvrages d'une nature quelconque. Ce garçon s'appelait Ménéippe. J'abordai immédiatement maître Béliveau : “Modèle des hôteliers, lui dis-je, je prends Ménéippe à mon service et à celui de mes amis; nous vous donnerons tant par semaine pour le temps qu'il nous consacrera; il nous servira à table, nous exclusivement, en habit à queue et en gants blancs. Cela donnera énormément de relief à votre boutique et vous attirera une clientèle comparable à la descendance d'Abraham. Voici un habillement tout fait pour lui, je le lui donne, mais à la condition qu'il nous serve, comme je viens de l'indiquer.

“Béliveau recula de trois pas, abasourdi par cette proposition insolite; mais, rapidement, il se remit et accepta ma proposition pour le “fun”, pour la curiosité de la chose. C'était un essai dans le grand style.

“Le lendemain, Ménéippe, vêtu de noir, colleté et ganté de blanc, se tenait à son poste, raide comme une hallebarde, au bout de table qui nous était réservé, attendant que nous eussions pris place pour courir au moindre signal et exécuter nos ordres, que la divergence de nos goûts et le brouhaha soulevé dans la salle à manger par cette nouveauté prodigieuse rendaient à peu près incompréhensibles.

“Oh! ce fut une farce digne des pensionnaires de l'Olympe en humeur de cascader. Elle méritait d'être racontée en vers épiques, de la facture de feu Arthur Casgrain, auteur de la Grand-Tronciade. Cela paraîtrait bien mince aujourd'hui peut-être, grâce à l'abus que l'on fait de l'habit à queue, à tout propos et sans propos, mais dans ce temps-là, un “waiter” servant à la table du “Richelieu”, en habit à queue et en gants blancs, c'était plus grand que la lune dans son plein.

“Pendant trois jours une foule énorme assiégea l'hôtel; on y vint dîner de tous les côtés à la fois, les bureaux d'avocats s'y vidèrent; c'était à qui appellerait Ménéippe, lui faisant de l'oeil, essayant de

l'attirer, de le cajoler et même de le corrompre, d'exercer sur lui les influences les plus illégitimes. Mais Ménéippe, que sa grandeur retenait à notre bout de table restait insensible à tous les appels et ne daignait même pas sourire aux tentations accumulées sous ses regards.

“Nous étions, à cette époque, les assidus de l'ancien hôtel Richelieu, plus ou moins pensionnaires. . . mais dans tous les cas nous étions de ces clients qu'on appelle les piliers d'une maison, et, en qualité de piliers nous jouissions d'une foule de tolérances dont je redouterais quelque peu de faire aujourd'hui le dénombrement” (1).

Ajoutons qu'au temps de cette “farce”, Arthur Buies devait avoir 28 ou 29 ans. Il avait été admis au barreau en 1867 mais il n'exerça guère sa profession. C'est comme journaliste et polygraphe qu'il devait acquérir grand renom.

E.-Z. MASSICOTTE

---

## SIR CASIMIR STANISLAS GZOWSKI

---

Le nom semble assez exotique pour un Canadien. Sir Casimir Stanislas n'était canadien que par adoption. Né à Saint-Petersbourg, le 5 mars 1813, il était le fils du comte Stanislas Gzowski, polonais, qui était officier dans la Garde Impériale de Russie. Sir Casimir étudia le génie militaire en Russie et entra dans l'armée du czar. Patriote jusqu'au fond de l'âme, le noble polonais se joignit à ses compatriotes dans leurs revendications de 1830. Il prit même les armes. Blessé, il fut fait prisonnier puis exilé. Il passa aux Etats-Unis en 1833 et vécut huit ans à New-York. En 1831, il s'établit à Toronto et fut à l'emploi du gouvernement comme ingénieur. En 1848, sir Casimir forma une compagnie pour construire la voie du Grand-Tronc de Toronto à Sarnia. C'est aussi cette compagnie qui construisit le pont international de Niagara, en 1871-1872. Il décéda à Toronto le 24 août. 1898. Il avait été créé K.C.M.G. en 1890.

---

(1) *La Patrie*, 2 février 1901.

LETTRE DU GOUVERNEUR DE BEAUHARNOIS  
AU MINISTRE

---

11. Novembre 1702.

Monseigneur,

Je vous supplie de me permettre de vous renouveler par la premiere lettre que j'ay l'honneur de vous écrire de ce pays la reconnoissance que j'ay de la grace que vous m'avez faite de m'en avoir donné l'intendance, et de vous assurer que je tascheray d'en remplir les fonctions de maniere a pouvoir meriter la continuation de l'honneur de votre protection.

J'arrivé devant Quebec le 29<sup>e</sup> aoust apres une traversée tres heureuse et tres courte pour la Saison dans laquelle nous estions partis de France, nous avons Monseigneur fait en chemin deux prises Angloises l'une a la hauteur des Açores chargée de vin laquelle aura relasché en France quoyque M. de Gabaret eut ordonné à l'off<sup>r</sup> marinier a qui il en avoit donné le Commandement de nous suivre, et l'autre sur le Grand banc chargé de morue seiche, celle cy est a Quebec M. de Lotbiniere comme juge de l'Amirauté en a fait la procédure, jy ay joint mon avis que j'envoye avec une grosse de la procedure a M. de Valincourt a l'adresse de M. de la Touche.

Je ne sçaurois assez vous marquer Monseigneur toutes les honnestetés que M. de Gabaret a eu dans son vaisseau pour tous les officiers passagers quoy qu'il y en eut grand nombre, il a si bien sceu s'accommoder a l'esprit d'un chacun que tous ont vescu en paix et se sont débarquées tres content de luy.

Mrs. de Callieres et de Champigny qui ne m'attendoient pas si tost n'estoient pas encore dedescendus de Montréal je les y aurois esté joindre si le premier n'estoit arrivé peu de jours apres moi a Québec je vous suis tres obligé Monseigneur de ce que vous avez eu la bonté de luy écrire a mon sujet j'espere que nous vivrons par inclination dans l'intelligence que le Service du Roy demande qui soit entre nous.

J'ay examiné Monseigneur la proposition qui vous a esté faite pour la construction de deux flutes en Canada aux conditions portées par le mémoire que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer auquel je joints la réponse que fait le Sieur. Aubert fils de feu M. de la Chesnaye.

A l'esgard de l'expedient qu'il y a Monseigneur de faire rendre en France les bois tant de matures que d'escarissages a un prix qui égale celuy des bois que l'on tire du Royaume et du Nord, comme je regarde que cette affaire est de tres grande consequence pour la Colonie je remets Monseigneur a avoir l'honneur de vous en rendre compte que j'aye connu par moy mesme. ce que pourra couster dans le pays l'achat et l'exploitation des bois rendus a Quebec afin d'en regler le prix par un tarif et sçavoir ce que les mesmes bois coutent portées en France et rendre si je le puis cette affaire aussy commune pour la Colonie que l'est celle des pelleteries.

J'ay desja emagé Monseigneur quelques particuliers a s'attacher a la culture des chanvres dont jay fait distribuer la graine a plusieurs afin qu'il s'en trouve quelques uns que l'esperance du gain engage a en cultiver d'avantage dans les suites.

La gratification que vous avés eu la bonté d'accorder Monseigneur a M. de Vitré pour sa pesche de marsouins qui luy a beaucoup cousté la engagé d'en tenter une de balaine, vous sçavez Monseigneur l'utilité que le commerce d'huisle de ce poisson feroit a la Colonie, je vous suplie d'avoir la bonté d'acorder audit Sr. de Vitré quelques gratifications pour l'Etablissement de cette pesche a laquelle je feray en sorte que quantité de gens s'interessent.

M. de la Chesnaye qui est mort depuis quelques jours fort regretté pour le bien qu'il a fait en ce pays laisse une charge de Con<sup>te</sup> au Con<sup>te</sup> Superieur de Qubec que je prens la liberté Monseigneur de vous demander pour le Sr. Aubert son fils aîné qui est un parfaitement honneste homme ce qu'il a fait connoistre en remettant a un de ses freres que son pere avoit desherité le bien qui doit luy revenir par son partage.

Il est mort encore icy un Off<sup>ce</sup> que l'on dit avoir esté porté pour le bien de la Colonie, c'est M. Provost gouverneur des trois rivieres, M. de Crisafy vous demande Monseigneur ce gouvernement vous connoissés sa qualité et son mérite, et M. de L'Angloiserie la lieutenance de Roy de Quebec on en parle icy comme d'un bon officier et M. de Callieres qui le connoist d'un bon esprit l'estime beaucoup; parmi quelques capitaines qui esperent obtenir de votre bonté la majorité de cette place ou celle de Montreal jay l'honneur de vous écrire en faveur de M. de St. Martin gentilhomme de l'orlennois capitaine en ce pays protégé par M. le Marquis de la Vrilliere.

Sur l'avis que nous avons eu Monseigneur que les Anglois vouloient tenter une seconde entreprise sur Québec M. de Callieres m'a

proposé de faire travailler a quelques ouvrages de fortifications pour mettre cette ville en état de deffences, les fonds de cette année étant plus que consommés par M. de Champigny j'en prend les fonds d'avance sur ceux de l'année prochaine.

Plusieurs sauvages sont venus a Quebec sur les nouvelles de la guerre entre les Anglois et nous les uns pour nous assurer d'une exacte neutralité et les autres de prendre partis pour nous M. de Callieres leur fait faite des présens pour les attacher a nos interets j'aprehende fort Monseigneur que ces sauvages ne nous jettent dans de grandes depenses je vous supplie de me prescrire si je dois m'en tenir seulement au fonds que vous avés ordonnés pour cela, le séjour qu'ils font a Quebec couste si cher que M. de Champigny m'a conseillé de faire acommoder une espece de redoute qui touche au jardin du palais pour les y loger et les y faire nourrir cela coustera la moitié moins au Roy ce qui me fait estre Monseigneur si grande réserve sur la depense c'est que M. de Champigny ne me laisse presque rien dans les magasins, ainsy je ne pourray augmenter les fonds l'année prochaine de la plus value que j'aurois pu faire sur la vente des marchandises du Roy.

Dans les différentes marchandises que l'on a envoyée cette année de la Rochelle pour le Roy il s'en est trouvé quelques unes de deffectueuses et d'autres gastées, j'ay ordonné au garde magasin d'appeler a la visite de ces marchandises les correspondans des marchands de la Rochelle qui les avoient vendues dont jay sceu les noms par la facture et jay fait dresser un proces verbal sur la quantité du tabac qui s'est trouvé entierement pourry, je le renvoye a la Rochelle et j'escris a M. Begon d'obliger les marchands de le reprendre et de nous en tenir compte sur l'année prochaine il en faut acheter bien chèrement d'autre icy pour tous ces sauvages Mrs. de Champigny et de Callieres m'ayant dit qu'il estoit du Service du Roy de les bien traiter

Le Sr. Deshayes qui a passé a Quebec en qualité dydrographe ma dit Monseigneur que vous luy aviez fait esperer 800£. d'appointemens je luy ay fait donner 100£ d'avance en arrivant icy a condition de tenir cet hiver une école dydrographie et d'aller l'esté prochain veriffier dans le fleuve quelques endroits de la Coste du nord au dessous de Quebec sur lesquels il reste quelques observations a faire cela l'occupera en attendant que jaye receu vos ordres sur son sujet.

J'ay aporté Monseigneur la copie d'un arrest rendu pour les affaires de L'Acadie je croy qu'il seroit necessaire que j'en eusse une copie collatonnée pour la faire enregistrer au Con<sup>e</sup>l Supérieur afin que ceux qui ont interest dans cette affaire puissent justiffier leur droit.

Je prendray la liberté de vous représenter Monseigneur que l'on est tombé icy dans un inconvenient qu'il seroit de conséquence d'éviter a l'Acadie, c'est que l'on a concédé dans les commencemens des terres a tous ceux qui en ont demandé, sans qu'on ait rien réservé pour le Roy qui est obligé aujourd'huy de payer un arpent de terre quand on le prend pour son service ainsy il seroit nécessaire qu'aux environs des places de l'Acadie, on laissat une certaine espace de terre que l'on ne concedast a personne, c'est pour cela que dans la concession que M. de Callieres et moy avons donnée a Mr. de Vaudreuil et de Soulange, nous avons retenu 12 arpens de terre pour bastir un fort quand le gouverneur g'nal le trouvera a propos d'autant plus que quand la colonie s'augmentera il sera nécessaire d'en faire bastir un dans cet endroit, Sur ce que j'eus l'honneur de vous dire Monseigneur que j'avois appris a Paris que le jardin du Palais de Quebec apertenoit a M. de Champigny vous eutes la bonté de m'ordonner de vous informer de la chose lorsque je serois sur les lieux, j'en ay fait lever un plan que Mr. de Champigny vous présentera par lequel vous connoistrés Monseigneur qu'une partie de la cour et quelques angars qui sont au Roy ont esté bastis sur ce terrain, M. de Champigny m'a dit qu'il en avoit refusé plus de 4000 £.

M. de Champigny m'a parlé Monseigneur d'un réglemant qui seroit nécessaire pour assurer dans le Conseil la liberté des voix et empescher les inimitiés que les différens sentimens ont fait naistre entre quelques con<sup>ers</sup> et le procureur général, comme je travailleray a entretenir la paix je vous supplie de vous faire expliquer la chose par M. de Champigny, j'ay sceu qu'il vous avoit écrit l'année derniere en faveur du Sr. Hazeur pour une charge de con<sup>er</sup> j'ay aussy sceu icy Monseigneur que ledit Sr. Hazeur n'avoit consenty que cette charge vous fut demandée pour luy qu'apres que Mr. l'ancien Evesque de Quebec luy eut ordonné de la solliciter parcequ'il le connoist pour un parfait honneste homme, Mr. de Champigny vous remettra encore un mémoire dans lequel il marque quelques changemens qu'il y a a faire icy sur ce qui reste a regler entre le Gouverneur, l'Intendant et le Con<sup>el</sup> si vous jugés Monseigneur qu'il soit nécessaire de le regler je vous supplie d'avoir la bonté de le faire.

Aussitost qu'on a sceu icy Monseigneur qu'on s'etoit plaint a vous que le Sr. Hauteville secretaire de M. de Callieres abusoit des bontés que son maistre avoit pour luy et n'avoit pas pour Mrs. les off<sup>rs</sup> de ce pays tout le respect qu'il leur devoit, j'ay esté prié de vous représenter qu'il ny avoit aucun off<sup>r</sup> ce qu'ils m'ont tous assuré en g'nal et en particulier qui eut jamais eu lieu de se plaindre dudit Sr. Hauteville et de sa famille, c'est une justice que M. de Champigny ma dit aussy qu'il luy rendroit aupres de vous ne luy ayant connu des le temps mesme qu'il estoit aupres de M. de Frontenac que des procédés tres honnestes avec tout le monde.

Les directeurs de la Compagnie de la Colonie nous ayant fait entendre qu'il estoit de leur interest de s'accommoder avec M. de la Motte Cadillac pour le bien de leur ferme firent un acte par lequel ils l'associèrent au tiers du produit des pelleteries qui se traitteroient au détroit, cet accomodement n'ayant pas esté approuvé ils en ont fait un autre par lequel ils donnent a Mrs. de la Motte et Tonty outre leur nourriture, au premier la somme de 2000 £. par an et a l'autre treize cens quelques livres, nous avons M. de Callieres et moy signé a cet acte.

Le Sr. Dulino ayant dans l'assemblée générale de la Colonie, rendu compte de sa gestion en France en fut si universélement approuvé qu'il auroit esté prié dy retourner en qualité de Deputé, s'il n'avoit pas remercié il fut nommé directeur avec quatre autres négotians en la place de ceux qui demanderent a sortir et les Srs. de Riverin et Maccard furent elus députés presque tout d'une voix, je croy Monseigneur que le soustien de l'affaire de la colonie dépend uniquement de la bonne régie, je tascheray apres le départ des vaisseaux d'examiner s'il n'y a point de changement a y faire et j'auray l'honneur de vous en marquer mon sentiment jay ouy dire en arrivant icy qu'il y avoit de grandes plaintes de la Compagnie contre la Direction, mais comme on a sceu que je ne parlois que de mettre la paix partout on ne ma point montré la requeste qui avoit esté faite contre les directeurs pour vous ladresser, l'assemblée générale ayant demandé du temps pour delibérer sur la supression du quart du Castor, je ne puis encore vous rendre compte de cette affaire que je trouve de consequence sur laquelle la Compagnie ne ma donné aucun mémoire.

J'ay l'honneur de vous envoyer la copie d'un jugement que jay rendu entre quelques officiers dont les uns avoient vendus et les autres achetés les actions qu'ils avoient dans la ferme de la Colonie, je croy qu'il fera rentrer dans la Compagnie quantité de gens qui en étoient sortis par la vente de leurs actions et que par consequent l'affaire de la Colonie sera utile a plus de particuliers, je prie M. de Champigny de vous expliquer le fait plus au long avec les consequences qui pourroient estre tres grandes presque tous les intéressées en cette affaire estant pauvres il y en a peu qui ne vendissent leurs actions a moitié de perte, ainsy il pourroit arriver que quelque Estranger acheteroit sous main pour cent mil livres d'actions plus ou moins et profiteroit seul de la protection que vous avez la bonté d'accorder à une affaire que vous croiriés g'nale a toute la colonie.

M. de Louvigny vous suplie Monseigneur de luy acorder une gratification de 300 £. pour le dedommager de trois mois d'appointemens dont il n'a point esté payé pendant qu'il a esté icy en arrest ayant perdu de plus ceux d'une année par le voyage qu'il a esté obligé

de faire en France pour se justifier d'une affaire sur laquelle on vous avoit écrit contre luy ses appointemens furent donnés au Sr. de Tonty qui eut la Compagnie dudit Sr. de Louvigny que vous aviez nommé Monseigneur a la majorité des trois rivières.

Toute la colonie a intérêt Monseigneur de vous supplier de nous accorder une frégate pour l'escorte de nos vaisseaux l'année prochaine les Anglois viennent d'entrer dans notre rivière et ont pris deux bastimens d'honfleur qui peschoient de la morue a l'isle percée et ruiné les habitations qui estoient dans ce lieu les équipages de ces deux bastimens sont venus icy au nombre de 85 hommes je les ay fait embarquer et fournir la ration sur le V<sup>au</sup> du Roy, j'ay fait tirer pour cela par le Tresorier une lettre de change pour le remboursement de ce que ses vivres ont cousté icy aussy bien que pour le payement des autres dépenses qui ont esté faites pour ce bastiment que vous trouverés Monseigneur bien considerables ce qui n'arrivera pas dans les suites ayant presque toutes esté faites sans mes ordres et j'écris a M. Begon l'Intendant pour le prier de m'envoyer par les V<sup>au</sup> du Roy qui viendront icy l'Etat des vivres qui seront embarqués sur les mesmes Vaiss<sup>x</sup> afin que je me regle pour le remplacement qui leur sera nécessaire.

Le Sr. de la Ronde sous brigadier des gardes de la marine qui servoit de lieutenant sur le V<sup>au</sup> du Roy étant tombé malade dans la traversée se trouve Monseigneur hors d'Etat de pouvoir repasser en France Sa maladie ayant eu des suites tres facheuses.

J'ai prié M. de Champigny de vous représenter Monseigneur que dans l'obligation ou je suis d'aller ou d'envoyer pour le Service du Roy le long des Costes de cette Rivière il me faut pour armer un canot mandier des soldats qui souvant ne se trouvant point quand on les demande causent un retardement au Service, je vous supplie de m'accorder la paye d'un equipage de canot de huit hommes pour six mois de temps seulement c'est une tres petite depense qui en epargnera de plus grande et qui sera tres utile pour le Service du Roy j'en ay fait un article dans le projet de la depense qu'il y aura a faire l'année prochaine pour les fortifications et pour l'extraordinaire de la guerre montant a la somme de 125528 £. 5<sup>s</sup>. Cette somme vous paroistra exorbitante par rapport aux fonds que vous avez fait remettre les deux années precedentes pour ces depenses, sur quoy je vous supplie Monseigneur de remarquer que quoy qu'il n'aye esté remis chacun des dites deux années que 72000 £. les depenses ont esté a plus de 140000 £. et le surplus des 72000 £. ont esté pris sur les recettes extraordinaires qui sont provenues de la plus value de la vente des marchandises envoyées de France mais comme M. de Champigny ne me laisse dans les magasins que 12057 minots de bled, 3687 quintaux de farines et

934 quintaux de lard qui ne suffiront pas pour payer plus de 100000 £. dont les depenses de cette année excéderont les fonds qu'on sera obligé de rejeter sur la prochaine si vous jugés a propos Monseigneur de ne rien diminuer de la somme de 125528 £. 5<sup>s</sup> portée par ledit projet et me faire envoyer quelques effets qui puissent produire une augmentation par le prix qu'il seroient vendus en ce pays vous pouvés assigner partie des fonds a remettre sur les recettes extraordinaires qui en proviendroient en cette manière qui seroit qu'apres avoir libellé dans l'Etat du Roy les depenses a faire pour l'extraordinaire de la guerre montant par exemple a 95973 £. 5<sup>s</sup> il seroit dit au bas de ce chapitre sur laquelle somme de 95973 £. 5<sup>s</sup> celle de 52000 £. sera remise par le Tresorier de la marine et les 43973 £. 5<sup>s</sup> restant seront pris sur les recettes extraordinaires qui proviendront de la vente de la plus value des marchandises envoyées de France, de cette maniere si les depenses montent a 125528 £. 5<sup>s</sup> il ne paroistra pas que jaye excédé les fonds comme il paroist que M. de Champigny a fait les années precedentes.

La plus grande partie des dépenses se faisant a Montreal je prendray la liberté de vous représenter Monseigneur qu'il est du Service du Roy dy avoir un habile homme M. Daigremont remplissoit si bien cet employ que je souhaiterois Monseigneur que vous eussies la bonté de ly conserver.

Jay l'honneur de vous envoyer Monseigneur un memoire que ma donné le Sr. Aubert sur des propositions quil fait de transporter en France des bois de matures et descarissage a des conditions tres avantageuses pour le Roy comme ledit Sr. Aubert passe en France il sera Monseigneur en etat de recevoir vos ordres la dessus.

Les religieuses hospitalieres de Quebec sont prevenues Monseigneur que l'on vous a fait d'elles un portrait desavantageux et elles m'ont demandé avec instances que je vous rendisse compte du Zelle avec lequel elles servent les malades a quoy ces S<sup>tes</sup> filles s'epargnent si peu que j'ai trouvé dans leur infirmerie quelques unes de malades lors que j'entré dans leur maison.

M. de Champigny m'a remis Monseigneur les papiers concernant cette intendance avec la copie des lettres communes et particulieres que vous luy avez ecrites il ne me reste qu'un éclaircissement sur une difficulté que je trouve touchant la décharge que je dois donner au commis du fermier du domaine d'occident pour le payement des charges indispensables portées par l'état du Roy de l'année 1702. M. de Champigny ayant fait des lannée 1701 ses ordonnances d'avance a ce qu'il pretend pour l'année 1702. il faudroit pour suivre le mesme ordre que je donasse les miennes a present pour l'année 1703.

ce que jay cru ne devoir pas faire sans avoir l'honneur de recevoir vos ordres la dessus, et comme toutes les parties prenautes pretendent que le payement qui leur a esté fait par M. de Champigny en 1701. n'estoit point pour 1702. je vous supplie de décider sur cela et de me marquer si vous ne trouveriés pas plus a propos que je fisse mes ordonnances a commencer du premier Janvier 1702. au dernier décembre de la mesme année, et que je ne fisse plus qu'un seul et mesme état de l'ancien et du nouveau, la chose paroistroit plus en regle et seroit moins sujette a explication.

Je joint Monseigneur a cette lettre le mémoire des concessions qui ont esté accordées cette année et l'État des marchandises que je demande, je vous supplie de donner vos ordres a M. Begon pour qu'il nous les envoie l'année prochaine.

Mr. de la Corne Lieutenant en ce pays m'a prié Monseigneur de vous représenter ses services afin que vous ayés la bonté de vous souvenir de luy quand il y aura quelque Compagnie a donner.

L'Eclesiastique qui est chargé du soin des pauvres anglois et angloises catolique que l'amour de la religion retient en ce pays m'en ayant envoyé la liste je leur ay fait la distribution comme le porte l'État cy joint de la somme de deux mil livres que le Roy a eu la bonté de leur accorder et le procureur de M. l'Évesque de Quebec payera ce qui revient a un chacun l'ors qu'il aura reçu la valeur de sa lettre de change.

M. de Subrecase ayant eu besoin de deux cens écus pour finir ses affaires en sortant de ce pays je les luy ay fait donner par le Tresorier qui s'en fera rembourser sur les fonds destinés pour Plaisance, Le Cons<sup>ol</sup> a jugé depuis quelques jours le procès criminel dont la connoissance fut ostée a M. de Champigny l'année derniere, je vous envoie Monseigneur un petit extrait de ce procès la; je vous supplie Monseigneur de vous en faire rendre compte, et si vous este content de la justice que nous avons rendue, d'avoir la bonté d'en marquer votre Satisfaction a Monseigneur le Chancelier afin qu'il sache que je m'attache a remplir mes devoirs de juge, Mrs. nos conseillers ont l'honneur de vous écrire Monseigneur pour vous supplier de ne leur pas donner un premier cons<sup>ol</sup> et pour vous demander une augmentation de gages, il est vray qu'il y en a quelques uns de bien pauvres, et comme tres peu ont le moyen d'acheter les livres qui leurs seroient nécessaires pour bien juger les differens procès qui se multiplient dans le pays par l'augmentation de la colonie si vous me vouliés permettre d'employer en achat de livres le revenant bon quil y aura sur les gages des deux charges de cons<sup>ol</sup>. qui sont a remplir, cela nous mettra en état d'avoir quelques livres qui appartiendront au Conseil sur les

quels les rapporteurs iront travailler lors qu'ils auront des procès a instruire, et si vous este dans le dessein Monseigneur d'augmenter le nombre de nos Conseillers je prends la liberté de vous représenter quil y a icy des gens de condition qui se sont retirés du Service comme les Srs. de la Durantaye de Repentigny et autres qui se trouveroient tres honorés d'estre du Con<sup>o</sup>.

Le Sr. de Beauchesne commissaire de la marine en ce pays vous supplie Monseigneur de l'employ dans l'État de l'année prochaine pour ses appointemens a commencer du jour de sa commi'on de cette année 1702.

Le Sr. de Granville lieutenant d'Infanterie et inspecteur des fortifications m'a prié Monseigneur de vous marquer que s'étoit a tort qu'on vous avoit écrit qu'il estoit hors d'état de servir; c'est effectivement un homme fort agissant et que jay trouvé en arrivant icy faisant les fonctions d'aide major.

Quoyque nous nous estendions assés sur les congés dans la lettre commune que nous avons l'honneur de vous écrire, j'ajouteray Monseigneur a la mienne que presque tous les marchands m'ont assuré que le commerce de ce pays qu'on dit bien tombé se rétabliroit, si les congés étoient remis.

Je demande Monseigneur a M. Begon a Rochefort quinze boisseaux de graine de chanvre et de lin, comme ces graines sont pour estre distribuées gratis aux habitans de ce pays je vous supplie de vouloir bien ordonner qu'on ne nous les fasse pas payer sur nos fonds.

Si le projet des dépenses a faire pour l'extraordinaire de la guerre vous paroist trop fort je vous supplie Monseigneur de faire rayer les articles que vous voudres retrancher et de me renvoyer sil vous plaît ledit projet afin que jaye a me disculper icy sur les depenses que vous réformerés.

Jay attendu Monseigneur a fermer ma lettre que le tresorier m'eut apporté ce qu'il a fait le 7<sup>o</sup>. de ce mois; un bordereau de la depense faite pendant les huit premiers mois de cette année pour les fortifications et pour l'extraordinaire de la guerre montant a la somme de 156089 £. 13<sup>s</sup>. 2<sup>d</sup>. et le fond n'étant pour toute l'année que de 72000 £. il y a un excédant de 84089 £. 13<sup>s</sup>. 2<sup>d</sup>. lequel sera augmenté pour les depenses des quatre derniers mois quelque oeconomie que jy puisse apporter de plus de 20000 £. parce que jay fait continuer le travail des fortifications pendant septembre et octobre auxquelles le Sieur le Vasseur Ingenieur aporte une application a meriter Monseigneur votre approbation et des graces de Sa Majesté, De plus les fonds

des Compagnies n'ayant esté remis que sur le pied de trente hommes par Compagnie qui font 840 hommes pour 28 Compagnies et s'en étant trouvé au premier octobre 912 deduction faite des morts et des congédiés il se trouvera au moins 72 hommes pour lesquels il n'est point venu de fonds faisant par mois 486 £. et pour douze mois 5832 £. Si bien que les depenses de ce pays pendant la presente année ce trouveront excéder les fonds de plus de 110000 £. que je seray obligé de rejeter sur l'année prochaine et je nay dans les magasins pour tous effets dont je puisse faire de l'argent pour acquiter cet excédent en bleds, farines et lards que la somme de 87569 £. 15<sup>s</sup>. 3<sup>d</sup>. lesquels ne seroient estre consommés par les troupes pendant deux années ainsy je ne puis compter Monseigneur pour la prochaine que sur 40000 £. ayez s'il vous plais la bonté de me marquer ce que vous voulés que je fasse si vous n'avez celle de faire remettre au Commis du tresorier pour l'année prochaine pres de 60 a 70<sup>m</sup>. £. au dela des dépenses portées par mon projet.

J'ay eu l'honneur de vous marquer Monseigneur au commencement de ma lettre que j'envoyois a M. de Valincourt la grosse de la procédure de la prise faite par M. de Gabaret parce qu'il est dit par le reglement du 5<sup>e</sup>. mars 1695 que l'intendant apres avoir donné son avis enverra la procédure au Secretaire g'nal de la marine, et Mr. de Lotbiniere qui ne ma rendu que ce matin cette grosse de la procedure m'a assuré que s'etoit a vous seul a qui je la devois envoyer. J'ay l'honneur de la joindre a cette lettre cette prise n'a esté vendu que 4235 £. 12<sup>s</sup>. j'ay fait habiller sur ce fond les 13 anglois de l'Équipage des deux prises que nous avons faite lesquels n'auroient pas pu dans la traversée resister au froid cette depense monte a 348 £. 15<sup>s</sup>. et les autres frais de justice pris il restera peu d'argent de la vente de cette prise.

J'ay l'honneur d'estre avec un tres profond respect. Monseigneur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

BEAUHARNOIS

A Quebec ce 11<sup>e</sup>. Novembre 1702 (1).

(1) Archives de la province de Québec.

## COMMENT FUT REÇUT LE TRAITÉ DE PARIS

---

Le traité de Paris qui faisait passer définitivement le Canada à l'Angleterre fut signé le 10 février 1763. La nouvelle en parvint à Québec en 1763, et aussitôt le général Murray l'annonça suivant la coutume du temps, c'est-à-dire en le faisant proclamer sur les places publiques. Comment ce changement d'allégeance fut-il reçu par la population? Il y avait déjà près de quatre ans que les Anglais étaient à Québec. Petit à petit, les Canadiens s'étaient résignés à leur nouveau mode de gouvernement. Les autorités religieuses avaient compris que dans l'intérêt de notre survivance, il fallait faire contre fortune bon coeur et tirer le meilleur parti possible du changement.

Le 7 juin 1763, le vicaire-général Briand priait le gouverneur Murray de bien vouloir rendre compte à Sa Majesté Britannique des sentiments de reconnaissance, de respect et de soumission dont était pénétré tout le clergé du gouvernement de Québec, et des vœux qu'il formait pour la santé de son roi.

M. Briand fit plus. En sa qualité de grand-vicaire du gouvernement de Québec, le 15 juin 1763, à dix heures du matin, après une messe solennelle chantée dans la chapelle des Ursulines, qui servait alors d'église paroissiale, il chantait un *Te Deum*, en actions de grâces du traité de paix signé à Paris le 10 février précédent.

Les citoyens de Québec suivirent l'exemple de leurs chefs ecclésiastiques et dans une adresse au général Murray (juin 1763), ils proclamaient leur loyauté à leur nouveau souverain :

“La voilà donc descendue du ciel cette paix si désirée, disait cette adresse un peu ampoulée, qui non seulement procure l'union et la paix et la tranquillité à toute l'Europe, mais encore aux autres parties du monde. Par la publication qui nous en a été faite, nous sommes agrégés sans retour au corps des sujets de la couronne d'Angleterre. Tels sont les décrets de l'Être Suprême. C'est à nous de nous y conformer, et d'être aussi fidèles sujets de notre nouveau monarque que nous l'avons été, ou dû l'être, du roi de France. Hé! comment ne le serions-nous pas, après avoir éprouvé, en qualité de sujets vaincus, de la manière la plus marquée, la douceur, la justice et la modération de son gouvernement, après la bonté paternelle qu'il a eue pour nous, de nous ménager le paiement de nos billets et lettres de change, seule ressource qui nous restait après le malheur que nous avons essuyé par les fléaux inséparables de la guerre, enfin, en nous traitant comme ses anciens sujets? Que n'avons-nous pas lieu d'espérer actuellement?”

Agréez donc, Monsieur, dans ce jour qui est l'époque de la naissance de notre roi, les vœux sincères que nous faisons au ciel pour la conservation de sa personne et de toute la famille royale. Ajoutez à toutes les bontés que vous avez toujours eues pour nous depuis que vous êtes notre gouverneur, celles de les faire parvenir jusqu'au trône de Sa Majesté. Assurez-la de notre fidélité par la soumission que nous avons eue ci-devant. Vous avez été notre consolation dans les temps les plus critiques et les plus fâcheux : nous espérons vous avoir pour notre père et notre gouverneur."

Sir Thomas Chapais qui a publié *l'adresse* des citoyens de Québec en entier dans son *Cours d'histoire du Canada* cite parmi ceux qui la signèrent MM. Taché, Amiot, Charest, Boisseau, Panet, Morin, Parent, Lemieux, Frémont, Boyer, Launière, Lemaitre, Lajus, Dumas, Riverin, etc.

Qui avait rédigé cette adresse? Nous ne voulons pas l'affirmer, mais elle est bien dans la manière du chanoine Briand. L'expression Hé qu'on y remarque se retrouve souvent dans ses lettres. Il l'avait continuellement dans la bouche. Né en France, fidèle sujet du roi de France, M. Briand fut le premier à se rendre compte que la colonie resterait à l'Angleterre. Il jugea dès lors que dans l'intérêt de la religion comme de la nationalité canadienne-française, nous devions être des sujets fidèles de l'Angleterre et il conforma ses actions à cette pensée jusqu'à son dernier souffle.

---

## UNE CONGRÉGATION DE RELIGIEUSES SOURDES-MUETTES

---

Oui, la province de Québec compte une congrégation de religieuses sourdes-muettes ! C'est la Congrégation des Petites Soeurs de Notre-Dame des Sept-Douleurs qui a son siège à l'Institution des Sourdes-Muettes, à Montréal. Ce gracieux fleuron qui honore la communauté des Soeurs de Charité de la Providence de Montréal a pris naissance le 1er avril 1887, sous l'inspiration du chanoine F.-X. Trépanier, qui avait vu une pareille communauté à Larnay, en France. Cette congrégation de Soeurs sourdes-muettes est absolument sous le contrôle de la supérieure générale des Soeurs de la Providence. Toutefois, elle vit sa propre vie au sein de la communauté-mère. En octobre 1937, les Petites Soeurs de Notre-Dame des Sept-Douleurs célébraient dans l'intimité le cinquantième anniversaire de la fondation de leur congrégation.

---



**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec** 

*Bulletin des  
Recherches  
Historiques*

**Pages 313 à 314  
inexistantes**